




Trois façons de détenir ses actions Air Liquide

Deux auprès de votre établissement financier et **une** directement chez Air Liquide.

- Au porteur**
 Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues « au porteur ». Votre interlocuteur est votre établissement financier.
- Au nominatif administré**
 Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé la conversion de vos titres du mode « porteur » au mode « nominatif administré » (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **prime de fidélité** ; elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide. Votre interlocuteur reste votre établissement financier.
- Au nominatif pur**
 Vous détenez un compte-titres **directement chez Air Liquide**, sans passer par un établissement financier. Vos actions sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide ; elles sont éligibles à la **prime de fidélité**. Votre interlocuteur est Air Liquide.

DIFFÉRENCES SELON LE MODE DE DÉTENTION DE VOS TITRES	Via un établissement financier		Directement chez 
	AU PORTEUR	AU NOMINATIF ADMINISTRÉ	AU NOMINATIF PUR
Mes actions sont éligibles à la prime de fidélité ^(a)	Non	Oui	Oui
Je bénéficie d'actions gratuites	Oui	Oui	Oui
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier		
Mon interlocuteur est			
Je passe mes ordres de bourse auprès de			
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par			
Droits de garde et frais de gestion	Selon l'établissement financier		Gratuits
Frais de courtage			0,1 % HT ou 0,18 % HT^(b) sans minimum
Je suis convoqué à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier		
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	Oui	Oui	Non

(a) Pour les actions conservées plus de deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

(b) Voir les conditions des taux de courtage dans la Fiche Pratique n°6.

À quoi correspondent les codes valeurs ISIN ?

Les codes ISIN (International Securities Identification Numbers) sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur. Il existe des codes valeurs permanents et intermédiaires.

Pourquoi ?

Les actions Air Liquide sont réparties en **4 « codes valeurs » ISIN**. Pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la prime de fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres directement chez Air Liquide, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre Espace Actionnaire.

Auprès d'un établissement financier

Titres acquis « au porteur » quelle que soit l'année d'acquisition.
Code valeur **FR000120073**

Titres convertis vers le mode « nominatif administré » pendant l'année en cours (2023) et qui bénéficieront de la prime de fidélité après deux années civiles pleines de détention (2026).
Code valeur **FR000120073**

Auprès d'Air Liquide

Titres acquis pendant l'année en cours (2023) auprès d'Air Liquide (« nominatif pur ») et qui bénéficieront de la prime de fidélité après deux années civiles pleines de détention (2026).
Code valeur **FR000120073**

Titres inscrits au nominatif en 2022 qui bénéficieront de la prime de fidélité en 2025.
Code valeur **FR001400D5Z6**

Titres inscrits au nominatif en 2021 qui bénéficieront de la prime de fidélité en 2024.
Code valeur **FR00140063P7**

Titres inscrits au nominatif qui bénéficient déjà de la prime de fidélité : titres achetés **en 2020 ou avant**.
Code valeur **FR0000053951**

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, **vosre fidélité est récompensée !**

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10 % sur le montant des dividendes perçus** et de **+ 10 % sur le nombre d'actions gratuites** distribuées lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).

Bon à savoir

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PRIME DE FIDÉLITÉ

Vous pouvez **bénéficier de la fiscalité réduite du PEA** et demander à votre établissement financier **la conversion de vos actions « au nominatif administré »** : elles seront alors éligibles à **la prime de fidélité d'Air Liquide**^(a). Contactez votre établissement financier ou transmettez lui le formulaire de conversion disponible sur **www.airliquide.com** (rubrique Actionnaires, Vos documents essentiels, Formulaires).

Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA.**

Dates limites

Si vous détenez vos actions directement chez Air Liquide, vos ordres d'achat doivent être exécutés au plus tard le **29 décembre 2023 à 17h30** (heure de Paris) pour être comptabilisés en **2023** et bénéficier de la prime dès **2026**.